

Monsieur le Maire propose de conclure une convention constitutive de groupement de commandes avec Saint-Etienne Métropole, pour les marchés de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des rues de Saint-Just, Centrale, Goubelly, Place du marché et cours Jovin Bouchard.

SAINT-ETIENNE METROPOLE est désignée membre coordonnateur du groupement de commandes, chargée à ce titre d'organiser l'ensemble des procédures de consultation.

En tant que coordonnateur SAINT-ETIENNE METROPOLE prendra à sa charge les frais afférents au bon déroulement de la procédure.

Pour l'aménagement des rues de Saint-Just, Centrale, Goubelly, Place du marché et cours Jovin Bouchard le montant estimatif des travaux, tel qu'il résulte de l'étude de programmation menée par la commune de La Fouillouse et confiée au groupement ALPAGES/ JARDINIER DES VILLES/ GEOLIS remise le 17 novembre 2023 et de ratio pour les renouvellements de réseaux humides, réseaux secs et réfection des voiries des rues Centrale et Goubelly est :

	st just (entre hameau bel air et place du marché)	place du marché et cours jovin bouchard	Rue st just après place du marché	Rue centrale	rue goubelly	HT
SEM						
voirie	346 000,00	211 000,00	110 000,00	70 000,00	50 000,00	787 000,00
assainissement	10 000,00	66 000,00	134 000,00	80 000,00	50 000,00	340 000,00
eau	40 000,00	52 000,00	78 000,00	65 000,00	40 000,00	275 000,00
plan vélo	30 000,00					30 000,00
Total						1 432 000,00
Commune						
Espaces verts	142 000,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
GC éclairage hors massif	27 500,00	14 300,00	11 000,00	9 900,00	5 500,00	68 200,00
PAV	60 000,00	40 000,00				100 000,00
Mobilier Urbain + mats éclairage	51 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
videosurveillance + fibre						0,00
Total						449 200,00

Le coût global estimatif des travaux, retenu dans le cadre de cette présente convention est de :
1 881 200 € HT réparti comme suit :

- SEM 1 432 000 € HT
- Commune 449 200 € HT

Pour la Maîtrise d'œuvre, sur la base des montants estimatifs de travaux et sur la base d'un taux de rémunération à 10%, les montants estimatifs sont les suivants pour chaque maître d'ouvrage :

143 200,00 € HT pour Saint-Etienne Métropole
44 920,00 € HT pour la commune de La Fouillouse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20231204-77-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Réception par le préfet : 13/12/2023

DÉCIDE à l'unanimité

Notification : 11/12/2023

✚ **D'APPROUVER** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des rues de Saint-Just, centrale et Goubelly, place du marché et cours Jovin Bouchard, à conclure avec Saint-Etienne métropole, telle que présentée ci-dessus,
✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François MONTMARTIN



Fait à la Fouillouse, le 04 décembre 2023

Le Maire,

Patrick BOUCHET



Le 04 décembre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Amaury GARDE, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Jean-François MONTMARTIN

OBJET : Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des rues de Saint-Just, Centrale et Goubelly, place du marché et cours Jovin Bouchard, à conclure avec Saint-Etienne Métropole

La Commune de La Fouillouse et Saint-Etienne Métropole envisage une opération d'aménagement des rues de Saint-Just, Centrale, Goubelly, Place du marché et cours Jovin Bouchard. Le projet a pour objectif de réaménager l'espace public :

- Créer un cheminement piéton sécurisé
- Intégrer un espace réservé aux cycles
- Maintenir une offre de stationnement
- Végétaliser l'espace
- Reprendre l'ensemble des revêtements par des matériaux plus qualitatifs.
- Reprendre les réseaux d'assainissement et d'eau potable nécessaires préalablement aux travaux de surface
- Favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales
- Intégrer des points d'apports volontaires (PAV)
- Intégrer du mobilier urbain

Les études se dérouleraient en 2024, pour des travaux projetés en 2025/2026.

La cohérence des interventions de la commune de La Fouillouse et de SAINT-ETIENNE-METROPOLE dans le cadre de leurs compétences respectives constitue un enjeu important de cette opération.

C'est pourquoi, les deux parties se sont rapprochées afin que les études puissent être menées avec une approche unique qui intègre l'ensemble des objectifs et problématiques. Par ailleurs, il est également opportun de coordonner les interventions de chaque maître d'ouvrage.

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.